

Salles communales

Tarifs de location (par jour calendrier)

		Sociétés locales	Autres	+ forfait charges (nettoyage inclus)
Casino				
1.	Grande salle	200.–	400	150
	Grande salle + office	250	500	160.–
	Grande salle + salle Fario	250.—	500	190.–
	Grande salle + salle Fario + office	300	600	200.—
	Grande salle + salle du Martinet	250.—	500	190.–
	Grande salle + salle du Martinet + office	300	600	200.–
	Grande salle + salle Fario + salle du Martinet	300	600	230
	Grande salle + salle Fario + salle du Martinet + office	350.—	700.—	240
	Tarif horaire (uniquement pour répétitions), max. 2 heures	20.– / h.	50.– / h.	10. –
2.	Salle Fario	100.—	200.–	40.–
	Salle Fario + office	150.—	300	50
	Salle Fario + salle du Martinet	200.–	400	80.–
	Salle Fario + salle du Martinet + office	250.—	500.—	90.–
3.	Salle du Martinet	150.—	300	40.–
	Salle du Martinet + office	200.–	400.–	50
4.	Loge (4 loges disponibles, prix par loge)	20.–	50.–	10.–
5.	Galerie	gratuit	100.–	
6.	Régie (gestion uniquement par le régisseur communal ou par un régisseur professionnel accepté par la Municipalité)	20.–	50.–	
Halle des Fêtes (tarif charges non comprises)				
7.	Salle seule	200.–	400	selon compteur
,.	Salle + cuisine professionnelle	250.–	500.–	selon compteur
Salles de gymnastique				
8.	Complexe du Simplon ou Collège 1915	gratuit	300	

Remarques

- 1. En cas de repas **servi sur assiette** par le tenancier de l'Auberge communale exclusivement, un montant de 50 francs sera porté en déduction du montant de location de la Grande salle et de 25 francs en cas de location de la salle Fario, montants non cumulables (repas exclus dans la salle du Martinet).
- 2. Tout matériel (y compris vaisselle) endommagé, cassé ou manquant sera facturé en sus.
- 3. Une dédite de 50 % du montant dû sera facturée en cas d'annulation de la réservation moins de 60 jours avant la date prévue.

Selon décisions de la Municipalité du 30.09.2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

S. Costantini F. Mani